

le Castelet *Flash*

COMMUNE NOUVELLE DE GARCELLES-SECQUEVILLE ET SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL

DÉCEMBRE 2020

PERMANENCES DES MAIRIES

Les mairies seront exceptionnellement fermées les 24 et 31 décembre. Depuis le 2 novembre, les permanences se font uniquement à la mairie de Saint-Aignan-de-Cramesnil : Lundi : 11h-13h - Mardi : 17h-19h - Mercredi : 16h30-18h30 - Jeudi : 17h-19h - Vendredi : 11h-13h

COVID

Nous vous rappelons que le port du masque est obligatoire aux abords de l'ensemble des établissements scolaires et des sites d'accueil de la petite enfance. Il en est de même sur les points de vente. et à proximité des distributeurs de pain.

Pour aider les habitants à se protéger et à lutter contre la Covid 19, la commune du Castelet a mis à disposition des habitants depuis le mois d'avril, des masques de protection en tissu. Si vous n'avez pas encore récupéré vos masques, rendez vous en mairie aux horaires d'ouverture.

POINTS DE VENTE

Le primeur et le poissonnier seront présents le mercredi 23 décembre.

NOËL

En raison de la crise sanitaire, il n'y aura pas de spectacle de Noël cette année. Ce n'est que partie remise pour 2021. Prenez soin de vous.

VACANCES DE NOËL

Le Centre de Loisirs sera ouvert pendant les vacances de Noël. Les inscriptions sont possibles sur le Portail Famille. Pour une première inscription rendez vous sur le site : **Familles Rurales Calvados.**

Ouverture du 21 au 24 décembre et du 28 au 31 décembre 2020. Les inscriptions se font à la journée, minimum 2 jours par semaine.

Nous proposons aux enfants des activités manuelles, des grands jeux, des bricolages de Noël, la découverte de nouveaux jeux de société, de la cuisine...

Attention, le centre ne pourra ouvrir que s'il y a un minimum de 10 inscrits par semaine. Informations complémentaires : marie.meziere@famillesrurales.org

CCAS

Le samedi 12 décembre, les membres du CCAS distribueront un colis de friandises à toutes les personnes de plus de 65 ans.



SOLIDARITÉ

Et si vous confectiochiez une boîte de Noël pour les plus démunis...

Cette action est un geste solidaire pour les personnes sans abri : ceci consiste à garnir des boîtes à chaussures de vêtements chauds, nourriture, produit d'hygiène... et de les leur offrir pour les fêtes. Les boîtes de Noël seront distribuées aux sans domicile fixe par les bénévoles de La Croix Rouge lors d'une maraude spéciale le 24 décembre à Caen.

LE PRINCIPE EST SIMPLE... Vous prenez une boîte à chaussures (ce format est très important pour faciliter la logistique). Ensuite vous la décorez puis vous glissez dedans (pensez à indiquer s'il s'agit d'une boîte homme ou femme):

- un objet chaud (pull, gants, écharpe...)
- un produit de beauté
- un loisir (livre, BD)
- un petit mot
- quelque chose de bon (sans alcool)

OÙ LA DÉPOSER : À la Croix Rouge 44 bis boulevard Maréchal Lyautey à Caen. C'est ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h30 à 12h et de 13h à 17h. Merci de les déposer à l'intention de Mélanie, responsable des maraudes. Vous pouvez aussi l'envoyer par la Poste.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE : Tous les boîtes de Noël seront vérifiées par les bénévoles de La Croix Rouge avant leur distribution pour des raisons de sécurité, l'alcool ne sera pas accepté. De plus et pour des raisons sanitaires, il n'est pas possible de mettre dans les boîtes de Noël des plats faits maison.

DES CHÈQUES SOLIDAIRES CALVADOS POUR VENIR EN AIDE AUX PLUS FRAGILES

Pour soutenir les Calvadosien(ne)s touché(e)s par une baisse de revenus liée à la crise sanitaire (chômage partiel non compensé, perte de revenus, fermeture administrative, etc.), le Département vient de mettre en place une aide exceptionnelle de 400 €, sous forme de chèques solidaires valables chez plus de 2 000 commerçants du Calvados. Pour en bénéficier, la demande est à effectuer avant le 24 décembre 2020.

<https://www.calvados.fr/actu/des-cheques-solidaires-calvados-pour-venir-en-aide-aux-plus-fragiles>

TÉLÉASSISTANCE CALVADOS

En cette période de confinement où la fragilité, la perte de repères, ou encore la solitude sont accrues, le dispositif **TÉLÉASSISTANCE CALVADOS** trouve, de par son essence, plus que jamais tout son intérêt.

Le Département, jugeant essentiel d'en faire profiter un maximum de personnes, **a décidé d'offrir, à compter du 1^{er} décembre, l'abonnement**, au forfait de base avec option détecteur de chute, pour les mois de décembre, janvier et février, à tout nouveau souscripteur qui ne bénéficierait pas déjà d'un dispositif similaire.

La facturation sera ensuite adressée, à partir du 1^{er} mars 2021, aux bénéficiaires, sachant qu'une prise en charge peut leur être accordée, le cas échéant, au titre de l'APA ou de la PCH.

MONOXYDE DE CARBONE / LES BONS GESTES

GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Première cause de mortalité par toxique, le monoxyde de carbone (CO) résulte d'une mauvaise combustion du bois, du charbon, du pétrole, de l'essence ou du fuel et du gaz (butane, propane ou naturel). Le fonctionnement d'appareils à combustion mal entretenus ou utilisés dans de mauvaises conditions ainsi que des installations de chauffage ou de production d'eau chaude mal conçues, sont susceptibles d'occasionner une exposition au CO et un risque d'intoxication.

AGIR SUR LES APPAREILS À COMBUSTION

Avant l'hiver :

- Faites contrôler et entretenir vos appareils de combustion à usage de chauffage et de production d'eau chaude ;
- Faites ramoner et vérifier l'étanchéité des conduits et des cheminées d'évacuation des gaz et des fumées.

Toute l'année :

- N'utilisez jamais de façon prolongée les appareils de chauffage d'appoint au pétrole, même pourvus d'un dispositif de sécurité ;
- Ne vous chauffez jamais avec des appareils à combustion non destinés à cet usage (gazinière, four, barbecue, braséro, ...)
- Ne faites jamais fonctionner dans un espace clos des matériels (groupe électrogène) ou moteurs (scooter, moto, voiture, ...) destinés à un usage extérieur à l'air libre.

AGIR SUR SON COMPORTEMENT

- Ne bouchez jamais les orifices ou grilles de ventilation naturelle de votre logement (entrée d'air neuf et sortie d'air vicié) ;
- Aérez quotidiennement pendant 10 minutes minimum les pièces de vie de votre logement (salon, salle de séjour, chambres, ...).

EN CAS DE SOUPÇON D'INTOXICATION AU CO

- Premier symptôme : maux de tête, vertiges, nausées, vomissements
- Aérez immédiatement les locaux ; • Evacuez rapidement les lieux ;
- Appelez les secours : SAMU : **15** - POMPIERS : **18** - N° D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN : **112**
SMS POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES : **114**

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

JOGGEURS

Vous êtes nombreux à pratiquer la course à pied et nous vous en félicitons.

Avec les journées qui raccourcissent, difficile de ne pas courir de nuit, mais soyez prudents :

- **SOYEZ TOUJOURS VISIBLE** : gilet, bonnet, gants, lampe frontale, accessoires fluo pour vous permettre de voir et d'être vu ;
- **REDOUBLEZ D'ATTENTION ET ANTICIPER VOTRE ENVIRONNEMENT** voitures, vélos et piétons ;
- **MUNISSEZ-VOUS** d'un téléphone portable chargé et en état de fonctionnement ;
- **ÉVITEZ** de courir avec un casque ou des oreillettes afin d'être attentif à votre environnement et entendre la circulation.

FRELON ASIATIQUE

A ce moment de l'année, les nids de Frelons Asiatiques sont au maximum de leur grosseur. Il est encore temps de les faire détruire par un professionnel. Si vous découvrez un nid, vous devez systématiquement le déclarer en mairie.

Pensez à visiter le site internet de la commune

www.commune-le-castelet.fr